



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20240920-DCS2024_43-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 21 JUIN 2024

Date de Convocation

14 juin 2024

Date d’Affichage

17 juin 2024

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	24
- Votants	25
- Représentés	01
- Absents	35

L’an deux mille vingt-quatre, le 21 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM. Conformément à l’article L. 2121-17 du CGCT les membres ont délibéré valablement sans condition de quorum.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. ROUX, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, Mme TREF, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, MAILLARD, TOMAS, LECOSNIER,
Mme LATIL.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS.

Représentés :

Mme BRUN représentée par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme BOUYERON, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. THOMERET, SCHNELL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, Mme AQUILON, WOJCIECHOWSKI, Mmes DESANTE, PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, CHOLLET, Mme ROUSSELET, M.M. LAVIT, CROSNIER, VOLLEREAU Damien, BELLIOU, PERADON, MONDO, BOITEUX, Mmes BARTHE, HUSSON, VOLLEREAU Virginie, M. BOUILLOUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CHIANESE – 1^{er} Vice-Président du SIRMOTOM.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.
Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.
Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le Conseil peut valablement
délibérer sans condition de quorum.*

M. JEGO : Cette séance fait suite à la convocation du Comité du 14 juin qui n'a pas pu se réunir faute de quorum. Nous n'avons pas besoin du quorum pour cette deuxième convocation. Je vous remercie d'être venus ce soir pour cette réunion reportée de notre Conseil syndical.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 21 juin 2024 ;
- Remerciements ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation des Procès-Verbaux des séances du 19 mars 2024 et du 26 mars 2024 ;
- Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour la fourniture, livraison et installation de colonnes aériennes et enterrées destinées à la collecte des déchets d'ordures ménagères, emballages-papiers et du verre ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM avec la Société AUBINE ;

URBANISME

- Autorisation donnée au Président à ouvrir les déchetteries du SIRMOTOM aux personnes de l'économie sociale et solidaire s'adonnant au réemploi de produits et à approuver le contrat ;

FINANCES

- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM - Exercice 2023 ;
- Décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2024 ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 21 JUIN 2024

M. JEGO : Je propose de désigner Monsieur CHIANESE comme secrétaire de séance.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Monsieur CHIANESE est désigné secrétaire de séance.

REMERCIEMENTS

M. JEGO : J'ai à vous faire part d'un certain nombre de remerciements, notamment de l'association « L'Hêtre et Lavois » de Gurcy-le-Châtel.

INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. JEGO : J'ai à vous informer des délibérations que j'ai pu prendre dans le cadre des compétences que vous m'avez déléguées.

Avez-vous des remarques sur ces documents et ces décisions ? Aucune.

Tout un chacun en a pris connaissance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 19 MARS 2024 ET DU 26 MARS 2024

M. JEGO : Je mets aux voix ces procès-verbaux, en remerciant notre sténotypiste qui est absente ce soir.

Avez-vous des remarques sur ces procès-verbaux ? Non.

Je les mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Ils sont donc approuvés.

APPROBATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SIRMOTOM

M. JEGO : Je vous propose la modification du règlement de collecte des déchets ménagers. Nous avons apporté un certain nombre de précisions sur ce document. Nous nous sommes inspirés du support mis en place par l'association Amorce -je remercie Andrée ZAIDI et ses services.

- Nous avons mis une définition de l'ensemble des flux de déchets et de leur mode de collecte, ce n'était pas assez précis.
- Nous avons ajouté un article sur les déchets que nous ne prenons pas en charge. En effet, nous ne les prenons pas tous en charge. Nous avons donc précisé ce que nous prenons et ne prenons pas.
- Un chapitre sur l'organisation dans les collectes et toutes les particularités de chaque commune.
- Des préconisations sur les collectes en porte-à-porte et les points d'apport volontaire.
- Un article spécifique sur « SOS Encombrants », notre service qui fonctionne très bien.
- Les règles d'attribution et d'utilisation des conteneurs pour la collecte en porte-à-porte au regard de l'extension des consignes de tri.
- Un chapitre sur les sélections si dépôt sauvage, brûlage, etc.

Il s'agit d'avoir un règlement intérieur cadré et qui prenne en compte la réalité.

Je remercie encore une fois les services car c'est important. A partir du moment où le règlement intérieur est écrit, la commune ne peut pas dire qu'elle ignore les règles.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce règlement intérieur amendé ? **Non.**

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Il est approuvé à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE COLONNES AERIENNES ET ENTERREES DESTINEES A LA COLLECTE DES DECHETS D'ORDURES MENAGERES, EMBALLAGES-PAPIERS ET DU VERRE

M. JEGO : Je retire ce point de l'ordre du jour.

Comme je vous l'avais promis, j'ai écrit à tous les maires. Vous devez avoir copie de ce courrier. On recense ce qui existe et vous nous dites que vous ne voulez rien de plus. Si vous avez besoin de plus d'éléments, vous nous renvoyez le dossier afin que nous puissions formater l'appel d'offres et commander exactement ce dont nous avons besoin pour installer des nouveaux points d'apport volontaire aériens ou pour changer le matériel du point d'apport volontaire aérien. Nous devrions pouvoir faire cela pour fin 2024, 2025 et 2026.

Si ce sont des points d'apport à enterrer, il faut faire des études de sol afin de vérifier. Nous avons le cas à Forges par exemple, où la mairie a demandé deux points d'apport : pour l'un c'était possible, nous avons dû le faire ou nous allons le faire ; pour l'autre, ce n'était pas possible. Le Maire nous a dit que si ce n'était pas possible à cet endroit, il ne le voulait pas ailleurs. C'est un peu plus long sur les points d'apport enterrés et cela coûte beaucoup plus cher, évidemment (10 fois plus cher). Là aussi, restreignez vos envies de point d'apport enterré si vous le pouvez. Quand il y a un lotissement, il est vrai qu'il est mieux d'avoir un point d'apport enterré. En revanche, en milieu plus étendu, on peut installer des points d'apport aériens. Il y a des endroits où cela ne gêne pas... Ce sont aux communes de voir et de décider. Vous nous remontez tout cela le plus rapidement possible. Je remercie Andrée ZAIDI et les services.

UN DELEGUE : Cela coûte plus cher, tout cela pour une question d'esthétique...

M. JEGO : A certains endroits, ce n'est pas que l'esthétique. Je n'ai pas dit que nous dirions oui à tout. J'ai dit que vous pouviez demander, sans pour autant que ce soit accordé systématiquement.

Si je prends Cannes Ecluse qui a une politique très extensive de constructions, s'il y a un lotissement dense, il est mieux de faire un point d'apport enterré. A d'autres endroits, on a l'habitude d'avoir des points aériens. S'ils sont vieux, on les change, cela va plus vite. Je veux savoir ce que vous voulez et ensuite nous vous dirons ce qu'il est possible de faire. Nous étendrons dans le temps s'il y en a trop à installer.

UN DELEGUE : Nous sommes à une époque où on ne peut pas gaspiller de l'argent, même si on ne peut pas dire que c'est du gaspillage.

M. JEGO : Il faut concilier l'intérêt esthétique et l'endroit avec la rationalité de la dépense publique.

On doit s'entendre, je ne pense pas qu'il y ait de difficulté.

Je remercie le premier Vice-président qui a répondu dès aujourd'hui qu'il avait tout ce qu'il fallait et qu'il ne voulait rien de plus !

Si vous pouviez prendre modèle, ce serait très bien !

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain Comité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM AVEC LA SOCIETE AUBINE

M. JEGO : Vous avez le détail de l'avenant n°1. L'avenant n° 2 permet d'avoir un agent supplémentaire parce que la déchetterie provisoire est plus complexe. Il y a des files d'attente, il nous faut donc un agent de plus pour essayer de fluidifier au maximum (je parle de celle de Montereau) et éviter les longues files d'attente de voitures.

Je souhaite faire un avenant afin qu'il soit mis à notre disposition un agent supplémentaire.

Les travaux de la nouvelle déchetterie se déroulent comme prévu. Nous devrions pouvoir l'ouvrir au public en fin d'année ou tout début d'année prochaine s'il n'y a pas d'aléas de dernière minute et avoir un équipement vaste, pour lequel nous aurons tout de même investi 5 M€. Ce n'est pas rien.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix l'avenant n° 2 :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Approuvé à l'unanimité.

URBANISME

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A OUVRIR LES DECHETTERIES DU SIRMOTOM AUX PERSONNES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE S'ADONNANT AU REEMPLOI DE PRODUITS ET A APPROUVER LE CONTRAT

M. JEGO : Dans la nouvelle déchetterie, la loi oblige à faire un local de réemploi : les habitants apportent un objet qui semble possible de réemployer. Au lieu de le mettre dans un bac, ils le déposent dans ce local. La proposition est de passer un accord avec la Ressourcerie Rémonde qui est à deux rues d'ici, avec qui nous travaillons très bien, afin qu'elle vienne chaque jour regarder et prendre ce qui est réparable. S'il y a des objets non réparables, elle les remet dans les filières de recyclage. Nous avons un acteur de ressourcerie. Il convient de travailler en proximité et de le faire travailler. Cela nous permet d'avoir un acteur opérationnel à deux rues d'ici. C'est le bon sens.

Nous avons imaginé de faire notre propre ressourcerie, mais étant donné les prix, nous y avons renoncé. Un acteur privé le fait, nous devons l'aider. Quand un acteur privé fait le travail à votre place pour moins cher, il faut lui donner un coup de main plutôt que d'être obligé de le faire soi-même.

On anticipe pour s'organiser en vue de l'ouverture prochaine de notre déchetterie. La convention vous a été fournie. Nous la signerons si vous m'y autorisez avec le gérant de la Ressourcerie Rémonde.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM - EXERCICE 2023**

M. JEGO : Je remercie tous les services, la Directrice générale, Julien GROSSIN-DEBATTISTA qui a fait un gros travail pour vous fournir ce document et cette synthèse très intéressante. Si vous avez des publications à faire dans vos journaux communaux, c'est toujours intéressant. Nous avons par exemple un poste sur les tonnages traités par habitant. En 2023, nous avons relevé 539 kg par habitant au total. Cela se répartit de la façon suivante : 287 kg d'ordures ménagères, 33 kg d'emballages, 18 kg de verres, 39 kg de déchets verts, 42 kg de gravats et 118 kg d'autres déchets. Il est parlant d'avoir ces chiffres-là. Nous produisons beaucoup de déchets !

M. CHIANESE : Je vous demande d'approuver le rapport d'activité relatif à la collecte des ordures ménagères et à l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM pour l'exercice 2023, qui a été envoyé à chaque Délégué des Communautés de Communes adhérentes au SIRMOTOM.

Celui-ci sera adressé dès son approbation, pour notification, à chaque Président de Communautés de Communes, et pour information, aux Maires des communes adhérentes du SIRMOTOM.

Le Président précise que ce rapport sera téléchargeable sur le site Internet du syndicat (www.sirmotom.fr).

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Il est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

M. CHIANESE : Monsieur le Président informe le Conseil syndical qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Primitif de l'exercice 2024 dans le cadre d'une décision modificative n°1.

En conséquence, il est proposé au Conseil syndical d'approuver les ajustements de crédits tels que présentés ci-après, pour permettre l'équilibre budgétaire afin de corriger le montant de l'excédent de fonctionnement, ainsi que l'excédent d'investissement.

Il convient aussi de procéder à la réduction du montant de la contribution du SYTRADEM, ce qui permet de répartir les crédits en fonctionnement.

Il est proposé :

En dépenses de fonctionnement : 89 862,22 €

En recettes de fonctionnement : 89 270 €

La différence de 492,22 € est déjà inscrite au budget primitif.

En recettes d'investissement : 70 310,21 €.

M. JEGO : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Approuvé à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

POINT SUR TABLE

M. VALLEE : Il s'agit de créer un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2024 à raison de 36 heures hebdomadaires.

M. JEGO : Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle déchetterie, ce serait au cas où nous aurions des afflux et des besoins de renforcer le personnel d'accueil du fait des nouvelles procédures et de nouveaux fonctionnements. Nous prenons une précaution pour demander de créer ce poste. Il est fort probable qu'on ne recrute pas, mais nous ne souhaitons pas être pris au piège si nous avons besoin de recruter quelqu'un et si nous recruterions, ce serait forcément un CDD.

Ce poste n'existe pas dans les effectifs, il faut donc le créer.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

C'est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES


M. CAMUSET : Une idée : pourrait-on mettre dans ma commune un composteur déchets verts au cimetière car les gens jettent des tonnes de fleurs tous les ans ?

M. JEGO : Quelle bonne idée ! Envoyez-nous un mail et nous vous mettrons un composteur à disposition pour y déposer exclusivement les fleurs.

Pas d'autres questions.

La séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Vincent CHIANESE
1^{er} Vice-Président du SIRMOTOM



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

